

AVIS – CORONAVIRUS (COVID-19)

Dans un souci de santé publique, la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) tient à appliquer avec sérieux la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire.

Ces mesures permettent aux municipalités de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

La MRCVR tient donc à informer ses citoyen(ne)s qu'en conformité avec les mesures recommandées en lien avec le coronavirus (COVID-19), la séance du Conseil qui aura lieu le **mercredi 3 novembre 2021, à 7 h30**, au siège social de la MRCVR situé au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville, Québec, J3G 0B7, par moyens de télécommunications, sera **sans public**, mais celle-ci sera publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participant(e)s et le résultat de la délibération des membres. La séance sera diffusée en différé sur la chaîne YouTube de la MRCVR au lien suivant : <https://www.youtube.com/channel/UCypWU25Xt-Zr8bJu7C7dksA>

La MRCVR recourt à cette possibilité pour minimiser les risques de propagation du coronavirus (COVID-19) pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisterait un nombre important de personnes. Il s'agit d'une mesure tout à fait exceptionnelle et dont l'application sera temporaire.

Par souci de transparence, la population peut consulter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la MRCVR, lequel est le suivant :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Interventions de l'assistance
5. Environnement
 - 5.1 Écocentre régional
 - 5.1.1 Déneigement pour la saison 2021-2022 : octroi de contrat de gré à gré
 - 5.1.2 Octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie et de laboratoire relatifs à la surveillance des travaux et le contrôle de la qualité des matériaux pour la construction de la phase 2
6. Clôture de la séance

Également, les citoyen(ne)s sont invité(e)s à transmettre les questions pouvant découler de l'ordre du jour à la personne responsable du greffe, et ce, **avant 14 h00, le mardi 2 novembre 2021**.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE VINGT-HUITIÈME (28^e) JOUR DU MOIS D'OCTOBRE (10) DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

(Signé)

Evelyne D'Avignon
Directrice générale et secrétaire-trésorière